

DOCUMENT VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION, ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Pour la fourniture de petit matériel de bureau, de papier et de marqueurs pour tableaux blancs

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE:

En application de l'article L2123-1 du Code des Marchés Publics du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

Article 1 : DISPOSITIONS GENERALES- MODALITES DE CONSULTATION

1-1 : identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement acheteur :

LYCEE LOUIS DE FOIX
4 Avenue Jean Rostand
BP 331
64103 BAYONNE Cedex

Pouvoir adjudicateur : Marie Anne BUTTAZZONI, Proviseure du lycée

Contact : Pascal Colomb , gestionnaire du lycée 05 59 63 31 10

Mail : gest.0640011p@ac-bordeaux.fr

1-2 : type et objet du marché :

Il s'agit d'un marché de fournitures à bons de commande portant sur quatre lots distincts :

-Lot n°1 : Petit matériel de bureau

-Lot n°2 : Papier

-Lot n°3 : Marqueurs et effaceurs pour tableaux blancs

Le candidat devra répondre de manière indépendante sur chacun des lots.

1-4 : calendrier de la prestation :

La consultation est conclue pour une période **d'une année, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**

1-5 : modalités de consultation et choix du fournisseur :

Le dossier de consultation est disponible sur le site de l'AJI.

Les offres sont à faire parvenir au

**Lycée Louis de Foix
Service Intendance
4 Avenue Jean Rostand
BP 331
64103 BAYONNE Cedex**

au plus tard le **18/12/2019**.

Transmission sous forme dématérialisée

Les candidats déposeront obligatoirement leur offre sous pli électronique sur le profil acheteur de l'AJI : www.aji-france.com

Le lot papier (lot n°2) ainsi que le lot marqueurs et effaceurs pour tableaux blancs (lot n°3) feront l'objet d'un **échantillonnage** complet permettant de constater la qualité de tous les produits référencés. Le lot N°1 est soumis à un échantillonnage partiel.

Les articles concernés sont les suivants :

- Sous chemises 80gr
- Chemises carton (avec élastique – avec et sans rabat)
- Enveloppes blanches 80gr 110x220 autocollantes
- Correcteurs ruban Pritt
- Surligneurs stabilo
- Stylos bille bic + pointe tubulaire

Les échantillons seront à transmettre au lycée au plus tard le 18/12/2019. Les échantillons ne font pas l'objet de facturation.

Le choix du fournisseur retenu sera effectué suivant les critères suivants :

- 1) **Qualité des produits proposés pour 50%**
- 2) **Qualité des services associés : délais de livraison, franco de port, modalités d'échange de produits, facilités de commandes (possibilité notamment de passer commande sur internet...), gamme de produits proposés pour 10%**
- 3) **Prix des produits pour 40%**

Article 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont classées par ordre de priorité décroissante :

- 1- L'offre de prix qui comportera : les prix des articles présents sur la liste annexée au présent CCP et une remise au catalogue général pour les autres produits.
- 2- Le présent CCP et son acte d'engagement, dont l'exemplaire, complété et signé par le titulaire, et conservé dans les archives de l'établissement, fait foi.
- 3- Un mémoire technique présentant la gamme des produits proposés (catalogue), les modalités de commande, les conditions de livraison. Le cas échéant, l'engagement du candidat en faveur du développement durable pourra être précisé.
Une description technique aussi détaillée que possible des produits proposés au marché sera annexée au mémoire technique. Le type de chaque référence chiffrée sera à minima précisé clairement sur l'offre.
- 4- Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP de l'organisme, la copie du certificat d'immatriculation de l'entreprise, la copie de la garantie financière, les références clients.
- 5- Les échantillons des produits demandés.

Article 3 : PRIX

3-1 : Offre de prix

Sur le bordereau des fournitures, l'offre de prix devra être présentée par article puis globalisée.

Sur l'acte d'engagement l'offre de prix devra être présentée de manière globalisée (par lots). Pour le lot n°1 une remise au catalogue général devra être proposée.

La proposition devra être rédigée en français et les tarifs seront présentés en euros.

L'offre de prix doit spécifier si des frais de port ou des frais de préparation de commande ou de facturation sont susceptibles d'être appliqués.

Le fournisseur s'engage sur un prix ferme pour douze mois correspondant à la durée du marché, assorti d'une durée complémentaire de deux mois afin de garantir au lycée une continuité de service.

3-2 : Facturation électronique

Le décret N°2016-1478 DU 02/11/2016 précise notamment les mentions obligatoires de la facture électronique (art.D.2192-2-CCP) date d'émission de la facture, désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture, la date de livraison des fournitures. Si ces mentions obligatoires faisaient défaut, l'établissement pourra refuser la facture via chorus : le retour de la facture permet d'arrêter le délai global de paiement et évite le paiement des intérêts moratoires et autres indemnités (décret n°2019-748 du 18/07/2019)

3-3 : Règlement

Le paiement s'effectuera par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du CCAG FCS. L'unité monétaire de paiement est l'EURO. Les factures afférentes au paiement seront établies en un original au format papier ou électroniquement via la plateforme CHORUS PRO. Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante. L'application éventuelle d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement est effectuée conformément à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

Le comptable public assignataire des paiements est : Agent Comptable du Lycée Louis de Foix
Lycée René CASSIN
Rue Lasseguette
64100 BAYONNE

Article 4 : RECONDUCTION – RESILIATION

Le marché pourra être résilié à tout moment par le pouvoir adjudicateur du fait d'une faute ou défaillance du titulaire ou si ce dernier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres, une demande sur la plateforme AJI. Une réponse sera alors adressée, par voie électronique, à tous les opérateurs économiques destinataires des documents de la consultation au plus tard le 13/12/2019.

Fait à Bayonne, le 5 décembre 2019

Vu et pris connaissance le :
Cachet et signature du candidat :

La Provisseure

Marie Anne BUTTAZZONI



